



Rapport d'Orientation 2014-2015

PARTIE GÉNÉRALE

LIBERTÉ LAÏCITÉ ÉGALITÉ
CITOYENNETÉ SOLIDARITÉ DROITS FAMILLES
PROGRÈS SOCIAL

L'ORIENTATION DE L'UFAL EST L'AFFAIRE DE TOUS SES ADHÉRENTS

L'élaboration de notre Rapport d'orientation est un temps fort de la vie du mouvement qui mobilise tous ses échelons pendant plusieurs mois.

Une première mouture de la partie générale a été proposée au BN du 12 novembre 2013 par le secrétaire général. Le texte issu du BN a ensuite été étudié et amendé par le CA le 23 novembre 2013.

La version issue du CA a ensuite été mise en débat dans l'ensemble du mouvement pendant 2 mois.

Le CA du 1er février 2014 a étudié les propositions d'amendement des UFAL locales et départementales et les parties thématiques des commissions.

Le CA du 29 mars 2014 a adopté le texte qui est soumis au vote de l'Assemblée générale du 24 mai 2014.

Table des matières

A. CONSOLIDER LES PILIERS QUI FONT QUE L'UFAL COMPTE.....	3
1. Organisation (statuts, instances, siège, gestion des adhérents, etc.).....	3
A) statuts et règlement intérieur.....	3
B) instances.....	3
C) siège.....	4
D) gestion des adhérents.....	4
2. Commissions.....	4
3. Médias – communication.....	4
4. Formation.....	5
B. POUR CONTINUER À COMPTER, L'UFAL DOIT SE DÉVELOPPER.....	5
1. Numériquement (adhérents - implantations).....	5
2. Qualitativement (militants).....	5
3. Réseau (sympathisants).....	5
C. UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DÉFAVORABLE AUX CITOYENS ET AUX FAMILLES.....	6
1. Une crise qui frappe les plus modestes, épargne les plus aisés et met à contribution les couches moyennes.....	6
2. Les familles et la politique familiale sont une cible privilégiée de l'austérité gouvernementale.....	6
3. Des perspectives politiques sombres à prévoir avec la déception de l'alternance.....	7
D. AGIR DANS L'INTÉRÊT DES CITOYENS ET DES FAMILLES.....	7
1. Campagnes nationales.....	7
A) défendre la cotisation sociale.....	7
B) l'ufal propose une allocation sociale à l'enfant et au jeune.....	8
C) centenaire de l'impôt sur le revenu.....	8
D) projet « laïcité, terres de liberté ».....	9
E) semaine de la laïcité.....	9
2. Actions institutionnelles.....	9
A) au sein de l'institution familiale.....	9
B) auprès des pouvoirs publics.....	9
3. Soutenir les initiatives locales en s'appuyant sur nos commissions.....	9
4. Éducation populaire.....	10

A. CONSOLIDER LES PILIERS QUI FONT QUE L'UFAL COMPTE

L'UFAL occupe une place et possède, tant dans le mouvement familial que dans le mouvement social, un impact très supérieur à ce que son nombre d'adhérents pourrait laisser espérer. Elle le doit avant tout à la qualité de ses militants. Mais si cette qualité représente une condition nécessaire, elle est loin d'être suffisante. C'est en effet la solidité de son organisation (instances, structuration du mouvement, commissions et siège), la diversité de ses outils de diffusion (lettres, communiqués et sites internet) et l'intégration tant dans le mouvement familial que dans le mouvement social, qui sont les conditions indispensables à la mise en valeur des analyses, des propositions et des actions de l'UFAL. Il s'agit d'outils dont l'efficacité repose sur l'adaptation aux conditions du présent, il faut donc régulièrement les remettre à niveau pour préserver leur efficacité.

1. ORGANISATION (STATUTS, INSTANCES, SIÈGE, GESTION DES ADHÉRENTS, ETC.)

De la qualité de notre organisation dépend la qualité de notre action. Partant de ce principe, il faut prendre le temps d'analyser les améliorations que nous pouvons apporter à notre organisation, même si cela n'est pas la tâche préférée des militants.

a) *Statuts et règlement intérieur*

C'est le plus souvent en période de crise interne que l'on se réfère aux statuts, nous l'avons malheureusement vécu il y a deux ans. Et nous étions collectivement convenus que nos statuts comportaient des faiblesses et des lacunes à combler. Un travail d'amélioration du règlement intérieur a été mené en 2012, mais il n'est pas suffisant.

La modification des statuts demande un travail important qui doit associer un maximum de responsables de toutes les UFAL. C'est en effet un travail qui engage notre avenir et il se doit d'être consensuel. C'est pourquoi il doit être effectué dans une période exempte de conflits internes.

Les nouveaux statuts seront soumis au vote en Assemblée générale extraordinaire couplée à l'Assemblée générale ordinaire en 2015.

b) *Instances*

Le travail de clarification des rôles des instances et la suppression du Secrétariat national ont sensiblement amélioré notre fonctionnement. La participation aux CA est en hausse et des débats de qualité s'y déroulent.

Le Conseil d'administration définit la politique de l'UFAL en tant qu'organe dirigeant, dans le respect des orientations définies par l'Assemblée générale. Il fixe les orientations sur les sujets transversaux et ceux, nouveaux, que l'évolution de la société ou l'actualité nous proposent. Pour remplir pleinement sa mission, il se réunit environ tous les 2 mois.

Le Bureau est l'organe exécutif qui met en application les décisions votées par le CA et coordonne son action. Il se réunit deux fois entre chaque CA. Il veille au bon fonctionnement du siège et assure un rôle de coordination des commissions.

Des faiblesses restent néanmoins à combler. Les deux principales sont une représentation insuffisante de notre diversité, notamment territoriale, au sein du CA, et une trop faible féminisation de nos instances. Ces deux enjeux doivent être pris en compte dans nos prochaines élections internes.

Plusieurs formules ont été essayées pour élaborer le rapport d'orientation, aucune n'est parvenue à mobiliser le mouvement dans son entier. Il faut dès lors se poser la question de l'intérêt de conserver un rapport d'orientation annuel car nos orientations sont suffisamment affirmées pour permettre au CA de travailler pendant plusieurs années, et le temps et l'énergie dépensés le sont au détriment de nos actions.

Il est donc proposé que le rapport d'orientation engage désormais notre association pour deux ou trois ans, et de présenter uniquement une actualisation du travail des commissions entre chaque nouveau rapport d'orientation.

c) Siège

De nombreux progrès ont été réalisés, notamment dans l'organisation du siège et son fonctionnement. De même, les tâches des salariées sont maintenant mieux définies depuis que le Bureau est redevenu une instance de travail et que la comptabilité a été externalisée.

Il apparaît que des progrès peuvent être réalisés et que certains objectifs ne sont pas remplis, particulièrement la diversification de nos financements.

La fin des aides financières aux deux contrats actuels (dispositif « emplois tremplin ») va impacter fortement notre budget. Une réflexion est donc nécessaire sur l'organisation du travail et la pérennisation des emplois.

d) Gestion des adhérents

La gestion de nos listes, à commencer par la liste de nos adhérents, est aujourd'hui une des grandes faiblesses de notre association, parce que l'outil employé est obsolète et ses fonctionnalités limitées.

Les effectifs que nous communiquons sont toujours ceux des listes UDAF/UNAF, c'est-à-dire qu'ils ne prennent en compte que les UFAL agréées par les UDAF qui déclarent leurs adhérents. Les adhérents célibataires sans enfants à charge, les couples pacsés¹ et concubins n'y sont pas comptabilisés. Ces effectifs ne reflètent donc pas la réalité.

Un travail ambitieux a donc été initié pour développer un fichier interactif offrant de multiples fonctionnalités et dont la gestion sera décentralisée. Il devra aboutir cette année.

2. COMMISSIONS

Le fonctionnement des commissions reste inégal. Elles peinent à monter en régime et à étoffer leurs rangs. Dotées d'une autonomie de fonctionnement, elles répondent devant le CA, sous la coordination du BN. Leur travail doit articuler la réflexion (participation à l'orientation du mouvement, production d'analyses, de notes et de propositions, rédaction de communiqués de presse, etc.), l'action (offre de conférenciers, représentation de l'UFAL dans leur domaine, liaison avec le mouvement social, événementiel, etc.) et la formation.

Si leur bilan est globalement positif, les commissions n'occupent pas encore la place qui leur est assignée. C'est pourquoi une plus large autonomie leur a été donnée dans l'élaboration des parties thématiques du rapport d'orientation.

Une commission de développement va être constituée selon les principes des autres commissions. Cette commission développement aura des objectifs annuels et pluriannuels et travaillera en transversalité avec les commissions thématiques pour contribuer à diffuser les idées émises. Elle proposera des outils pratiques permettant de « copier – dupliquer » les actions sur le terrain et favorisera les échanges entre militants (expériences, difficultés, points forts, partenariats, subventions, etc.). Elle cherchera, notamment au travers du CNAJEP, à développer le rayonnement de l'UFAL dans le mouvement d'éducation populaire, dont certains axes sont aussi des opportunités de financement. À terme, elle constituera un centre interne de ressources dont un des pôles serait tourné vers l'action et le service aux UFAL locales.

3. MÉDIAS – COMMUNICATION

Nos médias sont assurément une de nos forces. Des améliorations y sont apportées régulièrement. Ainsi notre journal papier destiné aux adhérents UFAL INFO dispose maintenant d'une présentation qui a grandement amélioré sa lisibilité. De même notre lettre électronique UFAL FLASH diffusée à plus de 40 000 courriels a vu sa présentation renouvelée.

¹ Les couples pacsés seront reconnus comme adhérents à compter de l'année 2013 suite à une modification de l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles intervenue dans le cadre de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

Pour autant, deux chantiers doivent être menés : la mise à niveau de nos sites internet et la mise à jour de nos différentes listes de diffusion.

4. FORMATION

Nos analyses et nos positionnements sont le fruit de réflexions collectives. Elles s'élaborent avec la participation de tous les militants de notre association, dans les instances, dans les commissions ou dans les départements. Pour cela, nous organisons des dizaines de formations par an qui sont financées grâce à des subventions spécifiques qui ne relèvent pas du fonds spécial. Elles permettent aussi à tous les Ufaliens de s'approprier les valeurs et les revendications portées par notre mouvement pour les diffuser auprès de la population et participer ainsi à notre action d'éducation populaire.

Cette action doit non seulement être maintenue, mais développée. Il conviendra donc de mieux informer les UFAL locales et départementales des ressources mises à disposition par le national.

B. POUR CONTINUER À COMPTER, L'UFAL DOIT SE DÉVELOPPER

1. NUMÉRIQUEMENT (ADHÉRENTS - IMPLANTATIONS)

L'UFAL pèse peu dans les UDAF et l'UNAF. Le nombre d'adhérents et les représentations obtenues dans certains départements montrent pourtant que nous sommes bien en deçà de ce que nous devrions représenter. Trop d'UFAL locales et départementales n'ont pas encore effectué les démarches d'agrément, ce qui abaisse d'autant nos effectifs au sein de l'institution. De même, beaucoup de personnes se disent en phase avec nos idées et nos propositions, nous devons les convaincre d'adhérer en leur expliquant que sans eux, la représentation officielle des familles par l'institution familiale continuera à ne pas refléter la réalité et la diversité des familles.

Face à l'offensive des associations familiales catholiques, il est plus urgent que jamais que les républicains et les laïques prennent leur place dans le mouvement familial.

2. QUALITATIVEMENT (MILITANTS)

Nous sommes en capacité de produire des analyses et d'être force de proposition dans de nombreux domaines grâce à la qualité de nos militants. Mais leur nombre insuffisant les oblige à devoir sans cesse arbitrer entre la réflexion et l'action. Il faut donc nous renforcer en militants formés pour pouvoir mener les deux de front et accompagner notre développement. C'est une tâche spécifique qui demande un investissement de la part de tous nos responsables.

3. RÉSEAU (SYMPATHISANTS)

Outre les adhérents et les militants, nous bénéficions d'un vaste réseau de sympathisants qui connaissent l'UFAL et apprécient ses productions et ses actions. Ce réseau doit être entretenu et étendu car c'est à travers lui que nous pouvons développer nos actions d'éducation populaire, diffuser nos idées et recruter certains de nos futurs adhérents.

Notre intégration au mouvement social est en baisse faute de disponibilité militante. Il faut veiller à la renforcer, car si elle n'est pas source de développement direct, elle participe à notre rayonnement et à notre crédibilité.

C. UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DÉFAVORABLE AUX CITOYENS ET AUX FAMILLES

1. UNE CRISE QUI FRAPPE LES PLUS MODESTES, ÉPARGNE LES PLUS AISÉS ET MET À CONTRIBUTION LES COUCHES MOYENNES

Les crises ne sont pas des fatalités inhérentes à l'évolution des sociétés humaines, elles ne participent pas d'un quelconque destin de l'humanité qu'il faudrait subir passivement et accepter avec résignation. Les crises ne sont que la résultante de choix politiques et économiques dont les déterminants doivent être analysés au-delà des mesures correctives nécessaires. Notre Rapport d'orientation n'a pas vocation à réaliser une telle analyse politique et économique d'ensemble, même si, en tant qu'association familiale, elle possède une expertise dans plusieurs secteurs. Nous nous bornerons donc à trois constats :

- d'abord, la fraction la plus aisée de la population a traversé la crise sans voir son niveau de vie écorné, hormis à ses débuts pendant la phase financière de la crise, vite stoppée à coup de milliards par les gouvernements ;
- ensuite, les plus défavorisés s'enfonçaient dans une pauvreté qui tracassait la bonne conscience des bien-pensants libéraux mais, surtout, qui menaçait la stabilité sociale. Ils ont donc fait l'objet d'une réorientation des politiques de protection sociale solidaire, dont on a dénaturé le caractère distributif au profit d'une charité publique visant à rendre tolérables les inégalités. Une politique républicaine aurait appelé le rétablissement de la progressivité de l'impôt et sa réhabilitation dans le financement des politiques publiques redistributives, ce ne fut pas le choix du gouvernement ;
- enfin, les classes moyennes ont été mises rudement à contribution, conséquence logique des deux constatations précédentes.

2. LES FAMILLES ET LA POLITIQUE FAMILIALE SONT UNE CIBLE PRIVILÉGIÉE DE L'AUSTÉRITÉ GOUVERNEMENTALE

Le méticuleux travail de destruction de la protection sociale solidaire se poursuit malgré le changement de majorité.

Le double mouvement d'étatisation² et de privatisation³ de l'assurance maladie n'a pas été remis en cause. Pire, en matière de santé, la priorité est toujours donnée à la maîtrise de la progression de « l'objectif national des dépenses d'assurance maladie » (ONDAM), fondée sur des critères comptables et non sur la satisfaction des besoins. Une mesure devrait en outre avoir des conséquences lourdes dans les années à venir : la généralisation des complémentaires santé obligatoires pour les salariés avec la transposition législative de l'Accord national interprofessionnel (ANI) va sonner le glas des mutuelles solidaires et ouvrir le champ à l'accélération de la baisse de la part du financement par la Sécurité sociale dans la consommation de soins et de biens médicaux.

La énième réforme des retraites s'est faite sous la pression des marchés. Cette réforme est absurde : le chômage s'étend, l'entrée dans la vie active est retardée, et la sortie de l'activité salariée est souvent antérieure à 60 ans. Tout allongement de la durée travaillée ouvrant droit à la retraite à taux plein aboutit en fait à une diminution du montant des pensions. Appauvrir les retraités est la solution trouvée par les différents pouvoirs pour équilibrer le régime de retraite !

La branche famille présente la particularité d'être encore majoritairement financée par des cotisations sociales patronales que le MEDEF souhaite intégralement supprimer afin de faire reposer intégralement le financement de la branche famille par l'impôt (CSG, TVA sociale, etc.). Au nom du sacro-saint principe de compétitivité et de réduction des coûts salariaux, la branche famille fait l'objet des attaques les plus sévères. Pourtant il y a 9,3

2 confiscation par l'État de la gouvernance de la Sécurité sociale au détriment des représentants des assurés sociaux et augmentation de la part des taxes et impôts affectés dans le financement

3 augmentation de la part des organismes complémentaires privés financés par les ménages

millions de familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans⁴. Au total, la branche famille verse 66,7 milliards d'€ de prestations (40,1 Md€ financés par la branche) dont seulement 34,6 % sont des prestations universelles.

La branche famille de la Sécurité sociale est donc désormais la cible privilégiée de l'austérité, sous des paravents de lutte contre la pauvreté et d'efforts demandés à tous ceux qui ne sont pas pauvres. Ainsi, le plan de « rénovation de la politique familiale » annoncé début juin 2012 est avant tout un plan d'austérité qui, s'il ménage les familles les plus défavorisées, représente un recul de la politique familiale, laissant ainsi penser qu'elle est considérée non comme une des solutions à la crise mais comme une de ses causes en creusant les déficits. Des tendances lourdes s'en dégagent : instrumentalisation de la protection sociale comme outil de lutte contre la pauvreté, diminution du périmètre des prestations universelles, abaissement des plafonds qui sont autant de reculs pour les familles des classes moyennes, augmentation de la fiscalisation du financement, attaque frontale contre le principe de la cotisation, etc.

Le MEDEF a été entendu par le Président de la République lui-même qui, au travers de l'annonce du pacte de responsabilité, a signifié sa volonté de supprimer intégralement la cotisation familiale d'ici 2017, et donc la fiscalisation à 100 % de la branche famille de la Sécurité sociale, qui deviendrait si le projet était réalisé la première branche totalement dépendante du budget de l'État.

3. DES PERSPECTIVES POLITIQUES SOMBRES À PRÉVOIR AVEC LA DÉCEPTION DE L'ALTERNANCE

Le Président de la République avait dit tout et son contraire pendant la campagne qui l'a porté au pouvoir⁵. Le résultat est une politique perpétuant la servilité au patronat et à la finance et se contentant d'avancées sociétales qui n'empêchent en rien l'aggravation des conditions de vie de nombreux ménages.

La poursuite de politiques qui nuisent au pouvoir d'achat et à l'emploi a, au-delà de la désespérance sociale, renforcé la défiance envers la classe politique. Le rétablissement de la progressivité de l'impôt aurait dû être LA mesure prioritaire et symbolique (suppression des niches fiscales non créatrices d'emploi, lutte effective contre la fraude fiscale et empêchement des mécanismes d'optimisation fiscale, création de nouvelles tranches pour les hauts revenus), alors que la majorité a choisi l'augmentation de la TVA et des mesures qui assujettissent à l'impôt sur le revenu des foyers qui en étaient exemptés (telle la poursuite du gel de l'indexation du barème), avec des conséquences en cascade (perte des réductions ou exemptions réservées aux foyers non imposables).

Les destructions massives d'emplois et le creusement des inégalités viennent parachever un tableau sombre qui met à mal la cohésion sociale et menace la paix sociale.

D. AGIR DANS L'INTÉRÊT DES CITOYENS ET DES FAMILLES

Que faire dès lors face à un tel constat ? L'ampleur des enjeux et la petitesse de notre association doivent-elles nous contraindre au renoncement ou bien au contraire nous donner l'ardeur d'agir pour un monde meilleur ? C'est résolument dans la deuxième voie que nous nous engageons !

1. CAMPAGNES NATIONALES

a) *Défendre la cotisation sociale*

Alors que le gouvernement a décidé sous pression du MEDEF la réduction de la cotisation famille pour compenser la hausse de la cotisation vieillesse, l'UFAL considère qu'il est essentiel de réaffirmer l'ancrage salarial de la Sécurité sociale à travers de son financement par la cotisation sociale et non par l'impôt.

⁴ 7,9 millions de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, et 2,1 millions de familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans

⁵ « Mon véritable adversaire, il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera jamais élu et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance », « La gauche a été au gouvernement pendant quinze ans, nous avons libéralisé l'économie et ouvert les marchés à la finance et aux privatisations. Il n'y a donc pas de craintes à avoir » ; et, concernant la Grèce, il aurait fallu selon lui « un plan massif d'austérité dès le départ, mais accompagné de mesures de solidarité et d'une relance avec des Eurobonds. »

L'UFAL est hostile à tout basculement du financement de la Sécurité sociale vers l'impôt, en particulier au transfert de la contribution patronale vers la CSG ou la TVA, ce qui revient à faire financer par les assurés eux-mêmes des dépenses sociales qui relèvent actuellement de la responsabilité patronale au titre du paiement des salaires. La détermination de la contribution patronale est le fruit de la négociation sur le partage de la valeur ajoutée entre rémunération du travail et du capital, et notamment du partage des gains liés à l'augmentation de la productivité du travail.

Une remise en cause de la cotisation aurait en outre pour conséquence immédiate d'augmenter plus encore la fiscalisation du financement de la protection sociale, ce qui en menace la pérennité et limite la démocratie sociale.

Enfin, il semble nécessaire de rappeler que dans leur conception originelle, les prestations sociales ne poursuivent aucun objectif redistributif (des plus riches vers les plus pauvres), mais au contraire un objectif de socialisation du salaire permettant l'universalisation des prestations (chacun y a droit selon ses besoins, non selon le montant de ses ressources). La poursuite d'objectifs redistributifs ne doit donc nullement être recherchée du côté de la Sécurité Sociale, mais bien du côté de l'impôt sur le revenu, qui doit retrouver sa progressivité.

b) *L'UFAL propose une Allocation sociale à l'enfant et au jeune*

L'UFAL préconise la mise en œuvre d'une allocation sociale à l'enfant et au jeune (ASEJ) versée dès le premier enfant jusqu'à ce qu'il ait acquis son autonomie financière ou ses 25 ans. L'UFAL propose que l'ASEJ soit d'un niveau conséquent et soit une prestation universelle. L'ASEJ pourrait en outre être versé directement au jeune dès l'âge de 18 ans et, ce dans une perspective d'accès à l'autonomie.

Le financement de l'ASEJ pourrait être obtenu par un redéploiement conjoint de l'ensemble des prestations familiales actuelles versées par les CAF et des dispositifs fiscaux liés aux quotients conjugaux et familiaux applicables au calcul de l'impôt sur le revenu.

Toutefois, il n'est pas possible de poser les bases d'une politique familiale (qui combine aujourd'hui les prestations familiales, dont les allocations familiales, et les avantages fiscaux liés aux quotients conjugaux et familiaux) sans jeter conjointement les bases d'une réforme fiscale d'ampleur.

c) *Centenaire de l'impôt sur le revenu*

En juillet 2014, nous célébrerons le centenaire de l'impôt sur le revenu. En 1914, les inégalités s'étaient accentuées par rapport à la fin du siècle précédent, les privilèges étaient nombreux, les impôts indirects aggravaient les inégalités et, alors que la guerre devenait inéluctable, l'État avait besoin d'argent, notamment après la réforme de la conscription de 1913.

Après la Seconde Guerre mondiale cet impôt était monté en puissance. Or nous assistons depuis 30 ans à une baisse constante de son rendement rapporté à la richesse nationale et aux recettes de l'État. Ainsi en 2013, l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif et répondant à l'impératif de justice sociale, ne représente plus que 24,1 % des recettes nettes fiscales de l'État, l'impôt sur les sociétés 17,9 % et la TVA 47,3 % alors que c'est la taxe injuste par excellence, car régressive avec le revenu (elle pèse plus lourdement sur les familles pauvres, qui consacrent la totalité de leur revenu à la consommation, que sur les familles aisées, qui épargnent). L'impôt sur le revenu ne représente plus que la moitié de la contribution sociale généralisée (CSG), autre impôt sur les revenus mais proportionnel et non progressif (donc non redistributif). Pire, avec les nombreuses possibilités d'« optimisation fiscale », l'impôt devient dégressif pour les plus hauts revenus, les seuls qui augmentent en cette période de crise !

L'UFAL a créé un groupe de travail sur la fiscalité en 2013 et sera à l'initiative d'événements en 2014 pour célébrer le centenaire de l'impôt sur le revenu et demander une réforme d'ensemble de l'imposition sur le revenu marqué aujourd'hui notamment par une faiblesse relative de l'impôt progressif au profit des impôts indirects ou proportionnels.

Il nous appartient de défendre sa logique redistributive de l'impôt sur le revenu et de montrer que le caractère « indolore » des impôts indirects sert à masquer leur profonde inégalité.

d) *Projet « Laïcité, terres de liberté »*

L'association belge « Go Laïcité ! » a pour ambition de développer des projets citoyens et de favoriser les échanges entre les jeunes de différents pays. Elle a pour cela monté le projet « Laïcité, terres de liberté », une colonie de vacances laïque pour adolescents européens dont le but est de promouvoir la laïcité auprès des jeunes. L'UFAL a décidé de s'impliquer comme partenaire du projet et proposera dès cette année une formule accessible pour ses adhérents, développant ainsi son action auprès de la jeunesse.

e) *Semaine de la laïcité*

Action initiée en 2012, la Semaine de la laïcité s'est vite imposée comme un événement majeur pour notre association et son rayonnement. Elle représente une action promue par le national qui se décline à tous les échelons de notre mouvement. Elle contribue à ancrer le principe de laïcité dans la vie de la cité autour de la date anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, en le sortant de l'abstraction d'un mot que ses multiples ennemis voudraient voir perdre de son sens. C'est l'occasion de manifestations locales diverses (conférences, banquets, projection de films, plantation d'arbres, etc.) à l'appui desquelles l'UFAL nationale a édité un livret « la laïcité, c'est la liberté », ainsi qu'un kit permettant une animation ludique auprès de tous publics.

2. ACTIONS INSTITUTIONNELLES

a) *Au sein de l'institution familiale*

La qualité de nos analyses et de nos interventions, adossées à des principes et à des valeurs respectés même par ceux qui ne les partagent pas, associées à une indépendance totale, fait que notre association est appréciée dans le mouvement familial. Notre poids y est pourtant faible. Nous sommes ainsi un des deux mouvements à recrutement général (il y en a 7) à n'avoir qu'un seul administrateur désigné au lieu de deux au sein du Conseil d'administration de l'UNAF. L'idée, autrefois farfelue, de parvenir à faire élire un administrateur apparaît désormais comme un objectif atteignable.

La reconnaissance des couples pacés parmi les adhérents des associations familiales est une victoire pour notre mouvement. Nous devons maintenant viser la suppression du suffrage familial au sein des UDAF et de l'UNAF. Dans un rapport récent de l'Assemblée Nationale⁶, le suffrage familial qui a cours dans les UDAF et l'UNAF n'a pas été critiqué selon les principes d'égalité qui régissent le fonctionnement des toutes les autres associations et plus largement de notre socle démocratique, mais selon un principe d'équité, ce qui a amené la rapporteure à réclamer non pas sa suppression pure et simple, une « réflexion [...] pour simplifier ou adapter les dispositions actuellement applicable au suffrage familial ». C'est donc un combat de longue haleine que nous engageons.

b) *Auprès des pouvoirs publics*

Depuis le changement de majorité, nous sommes de plus en plus reçus à notre demande et sollicités par les pouvoirs publics. Nous sommes ainsi régulièrement auditionnés dans les ministères, à l'Assemblée nationale ou au Sénat sur les problématiques sociétales, de politique familiale ou de protection sociale. Nos propositions, appuyées sur des principes affirmés et élaborées en totale indépendance, sont toujours écoutées avec intérêt. Notre crédibilité est bonne, mais elle se limite pour l'instant à une partie, certes essentielle, mais limitée de notre champ d'intervention et de réflexion. Nous devons donc parvenir au même résultat dans d'autres domaines comme l'école, le développement écologique et social, le logement, la fiscalité, la bioéthique et bien évidemment la laïcité.

3. SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES EN S'APPUYANT SUR NOS COMMISSIONS

Les commissions ont pour rôle d'être un centre de ressources pour toutes les UFAL dans leur domaine. L'UFAL nationale assure la cohésion du mouvement mais sa tâche consiste aussi en un appui logistique et un centre de ressources matérielles et humaines. Seule une minorité d'UFAL sollicite ce soutien alors qu'il devrait bénéficier à

⁶ Tome VI du Rapport fait au nom de la Commission des affaires sociales pour le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (n° 1412) (rapporteuse Mme Marie-Françoise CLERGEAU).

toutes. Cette mission devra donc être régulièrement rappelée et mieux présentée. Elle devra systématiquement accompagner toute action de développement.

4. ÉDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire ne relève pas d'une instance ou d'une commission. C'est une dimension résultant de l'action de tous les militants à tous les échelons de notre mouvement. Bien entendu, comme rappelé ci-dessus, les commissions et les formations sont les instruments qui doivent permettre ce travail d'extériorisation des UFAL. Mais au-delà d'un catalogue d'actions, c'est une culture que nous devons encore acquérir et une pratique qui reste à développer sans cesse.



Rapport d'Orientation 2014-2015

PARTIE THÉMATIQUE

LIBERTÉ **LAÏCITÉ** **PROGRÈS SOCIAL** **ÉGALITÉ**
CITOYENNETÉ **SOLIDARITÉ** **DROITS** **FAMILLES**

Table des matières

A. Développement écologique et social.....	3
B. Laïcité.....	5
C. Santé - Protection sociale.....	6
D. École.....	9
E. Fiscalité.....	11
F. Logement.....	12
G. Famille.....	14

A. DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Lors du rapport d'orientation intermédiaire de 2013, nous avons mis l'accent sur le consommateur afin d'appréhender cette révolution qui se déroule sous nos yeux à savoir le "*pouvoir du consommateur*" dans un esprit pour nous de résistance au modèle libéral.

C'était déjà les premiers pas pour les familles afin de se rendre compte que l'ensemble de nos problématiques passent par les orientations de consommations qui nous sont imposées : alimentation, déplacement, urbanisme, médecine, etc.

Pour l'angle de l'alimentation : la concentration opérée par la grande distribution n'est plus un secret pour personne, sinon pour le Politique.

Aujourd'hui, 6 grandes centrales de supermarchés contrôlent 90% de la consommation alimentaire en France. Demain elles ne seront plus que 4 ou 5 en essayant de grignoter les 10% qui leur échappent : celui des modèles alternatifs.

Se pose à cet endroit la question de la destruction d'emplois, d'emplois de plus en plus précaires et fractionnés, de choix alimentaires imposés, d'habitudes qui doucement s'imposent à tout un chacun au fur et à mesure de la suppression de produits simples de nos rayons au profit de produits de 4ème ou 5ème gamme. Se dessine ainsi une modification de notre société que nous ne contrôlons plus, que les familles ne peuvent plus contrôler.

L'UFAL a-t-elle un rôle à jouer dans ce magma des grandes surfaces ?

Non si c'est uniquement pour dénoncer ce que d'autres font déjà très bien.

Oui si c'est pour faire un travail d'éducation populaire auprès des citoyens et de leurs familles.

Oui si le but est de proposer localement des solutions pour que le travail pérenne se reconstitue, que les salaires et les horaires hachés cessent, que l'agriculture localisée puisse reprendre le dessus, pour que des produits sains soient à nouveau consommés dans des circuits de distribution courts et contrôlés par les citoyens. Cela entraînera de facto une reconstitution des temps de convivialités et d'échange, que ce soit dans la cellule familiale ou en dehors. Outre le fait que cela recréera de la solidarité, ces moments de rencontres sont le terreau nécessaires aux échanges et prises de décisions pour créer des alternatives citoyennes : AMAP et autres types de circuits courts, logements participatifs, réseaux d'échanges de savoir et de services, monnaies locales, le recyclage, etc.

Ainsi, un nombre non restreint de solutions alternatives existent pour reconquérir cet espace laissé au marché : la dynamisation des circuits courts, l'aide, à travers des systèmes d'échanges locaux, à une agriculture paysanne, la création de réseaux locaux d'entraide, la mise en valeur des initiatives locales, l'échange gratuit dans les réseaux locaux.

Des pistes existent, d'autres sont à créer et nos familles sont fécondes en solutions d'entraide. Elles doivent donc pouvoir créer des solutions alternatives à l'offre captive que représente la grande distribution, totalement moulée sur le modèle productiviste capitaliste.

Les familles ne doivent pas être le cœur de cible d'une entreprise de démontage de la cohésion sociale dans la main de quelques financiers que relais allègrement les différents gouvernements successifs : les alternatives sont à promouvoir de même que leur fondation : l'intelligence collective des citoyens parfaitement capables de s'organiser.

Ce constat ne doit pas faire abstraction non plus de la question des énergies dans une période où celles-ci deviennent un enjeu majeur dans le contrôle des populations. Aujourd'hui l'énergie, comme l'eau, et tout ce que l'on nomme les biens publics, sont sujets à une main mise de la part des grands groupes privés. Au delà de l'aspect financier que cela implique, il ne faut pas perdre de vue que le véritable enjeu dans l'accumulation des biens et des services par les grands groupes est de contrôler à terme toute possibilité de rébellion des populations.

S'organiser sur place pour développer des accès à l'eau ou à l'énergie de manière solidaire et peu coûteuse est un véritable enjeu pour que les familles puissent vivre à long terme, libres, avec un pouvoir d'achat conservé et en bonne santé.

Par ailleurs, la commission UFAL poursuit sa volonté de produire un corpus cohérent apte à être diffusé à tous les citoyens (livre, librairie, interventions, ateliers, etc.).

B. LAÏCITÉ

Plusieurs sujets relevant directement de la laïcité devront nous mobiliser en 2014 :

- Les suites législatives à donner à l'affaire Baby-Loup : éviter la désastreuse proposition Alain-Richard / R.G. Schwartzberg¹, et permettre aux organismes laïques ou neutres d'exiger de leurs salariés les mêmes obligations de loyauté envers leurs convictions que les organismes religieux. Le code du travail doit reconnaître les convictions autres que religieuses.
- La question des parents accompagnateurs de sorties scolaires² : exiger une règle claire et unique protégeant la neutralité de ces activités scolaires au même titre que les autres, soit par voie de circulaire ministérielle impérative, soit par une loi.
- La dénonciation des violations (notamment par les collectivités locales) de l'interdiction de subventionner les cultes ou de construire des lieux de culte : elle appelle une vigilance permanente des citoyens et des contribuables locaux.
- La lutte contre le détournement de la laïcité par l'extrême-droite raciste, visant exclusivement « les musulmans », et contre l'ultra-laïcisme qui prétend étendre partout l'interdiction de l'expression religieuse (université, espace public, ...).
- La dénonciation des dérogations à la loi de 1905 sur le territoire de la République : Alsace-Moselle (sortie progressive du système concordataire, abolition du délit de blasphème et de l'instruction religieuse à l'école), Guyane, Collectivités d'Outre-Mer (hormis Antilles et Réunion).
- La constitutionnalisation de l'interdiction de subventionner les cultes (seuls la reconnaissance et le salariat ayant été visés par le Conseil constitutionnel dans sa réponse à la QPC APPEL du 21 février 2013).

D'autres sujets ne sont pas uniquement liés à la laïcité, mais concernent aussi ce secteur :

- Les droits des femmes en général et l'IVG en particulier ;
- La défense de l'égalité entre toutes les familles, notamment homo et hétérosexuelles ;
- La défense de l'unité et de l'indivisibilité de la République face au néo-communautarisme prenant prétexte de la « Charte des langues régionales » ;
- La lutte contre les lois scolaires anti-laïques, notamment la loi Carle qui reste à abroger.
- La dénonciation du privilège fiscal indûment accordé à l'association intégriste catholique et néo-fasciste Civitas

Ces dossiers devront être l'occasion de rechercher la plus large alliance avec les associations laïques militantes qui n'ont pas renoncé à leurs principes.

Il nous faut enfin confirmer et renforcer notre présence sur le terrain : autour de la journée de la laïcité, et surtout dans le domaine de l'école (formation des maîtres ; éducation à la citoyenneté et à la santé dans les collèges, etc.). Une demande d'agrément éducation nationale est en cours.

¹ Détournant le texte initial de Françoise Laborde, cette version introduit notamment l'autorisation de financement public des crèches confessionnelles. L'extension du principe de laïcité à des activités privées encourrait de toute façon l'inconstitutionnalité.

² Cf. communiqué commun du 24 décembre 2013 UFAL, EGALE (Égalité Laïcité Europe), CLR (Comité Laïcité République), et ADLPP (Association des Libres Penseurs de France), auquel s'est associée la LIDF (Ligue Internationale des Droits des Femmes).

C. SANTÉ – PROTECTION SOCIALE

Vivre en bonne santé

C'est de longue date que l'UFAL a érigé les questions de santé en problématique centrale de son action militante. L'amélioration de l'état de santé des familles implique tout d'abord de défendre avec force l'institution de sécurité sociale dans ses 4 branches.

Prises dans une optique principalement comptable, les réformes successives mises en œuvre depuis plus de 10 ans se sont traduites par une augmentation considérable du reste-à charge, autrement dit de la part résiduelle des dépenses de santé supportée par les ménages.

L'UFAL dénonce avec force les conséquences de ces réformes qui contraignent les familles modestes à renoncer à des soins jugés trop onéreux et mal remboursés et renforce les opérateurs d'assurance complémentaire pour ceux qui en ont les moyens. Ces réformes enferment les plus pauvres dans les dispositifs de solidarité, principalement la Couverture Maladie Universelle (CMU) placée sous conditions de ressources. Les mesures d'aide à l'acquisition d'une complémentaire (ACS) ne permettent que timidement de limiter l'exclusion de l'accès aux soins tout en constituant une véritable subvention publique au secteur concurrentiel.

La généralisation de la complémentaire santé à l'horizon 2016 prévue par l'accord national interprofessionnel (ANI) constitue aux yeux de l'UFAL une réponse insatisfaisante au problème d'accès aux soins. En dépit de timides avancées, cette solution vise en premier lieu à geler le niveau de remboursement de l'assurance maladie obligatoire tout en renforçant le rôle de l'assurance maladie complémentaire dans la gouvernance du système de santé.

En matière de médecine ambulatoire, l'UFAL s'élève de manière univoque contre la pratique des dépassements d'honoraires que légitime l'existence du secteur 2 que notre mouvement a dénoncé à de multiples reprises.

L'avenant conventionnel du 25 octobre 2012 négocié par l'assurance maladie avec les syndicats de médecins constitue une avancée totalement illusoire. Sous diverses conditions dérogatoires, dans le cadre d'un « contrat d'accès aux soins », les médecins à honoraire libre (secteur 2) mais également certains médecins de secteur 1 (qui n'étaient pas admis à appliquer des dépassements d'honoraires) pourront désormais facturer leurs actes dans la limite de 150% des tarifs conventionnels. À terme, cela augmentera simultanément le nombre de médecins dépassant les tarifs et le montant des dépassements.

De surcroît, l'accord conventionnel renouvelle l'idée d'une prise en charge partielle³ des cotisations sociales des médecins en secteur 2 qui accepteraient de « limiter » leurs dépassements d'honoraires et s'engageraient à ne pas refuser de bénéficiaires de la CMU. Triste paradoxe : cette convention médicale qui devait garantir un accès aux soins pour tous grave au contraire dans le marbre la pratique des dépassements d'honoraire (certes encadrée), sonnait le glas de l'unicité tarifaire de la médecine de ville. Dans le domaine des soins dentaires prothétiques, les dentistes peuvent aujourd'hui maintenir des tarifs prohibitifs (4,5 Milliards de dépassements), puisque aucune limite ne vient freiner ces excès.

L'UFAL se prononce par conséquent clairement pour la mise en œuvre d'un véritable programme national de santé orienté vers l'amélioration de l'état de santé des populations et de l'accès aux soins.

Pour ce faire, l'UFAL s'engage pour :

- l'abrogation des déremboursements aveugles imposés par les Réformes Raffarin et Fillon et une réflexion sur le niveau optimal de prise en charge intégrale des soins dans le cadre d'« un panier de soins socialisé universel »
- la suppression immédiate du secteur 2 et le retour à un secteur tarifaire unique des actes médicaux
- la sortie progressive du paiement à l'acte et le développement d'une médecine salariée dans un cadre conventionnel rénové qui contribuerait à renforcer le rôle sanitaire et social des médecins généralistes tout en mettant l'accent sur la prévention et la santé publique.
- le développement d'une véritable filière de soins au travers de la mise en œuvre généralisée de maisons de santé concourant à garantir un véritable accès géographique à la santé, qui prendrait tout son sens dans le cadre de la prise en charge des maladies chroniques.
- La sanctuarisation du service public hospitalier et la sortie de l'impasse de la Tarification à l'Activité (T2A) qui a conduit à une mise en concurrence mortifère et déséquilibrée entre établissements publics et privés.
- La mise en place d'un plan national de prévention passant notamment par la réhabilitation de la médecine du

3 L'accord de 2005 avait déjà ouvert la voie d'une prise en charge partielle des cotisations sociales des médecins de secteur 2 qui s'inscrivent dans l'option de coordination

travail, de la PMI, du planning familial.

Défendre la cotisation sociale

Alors que notre protection sociale solidaire a joué un rôle d'amortisseur de la crise, nous avons rappelé dans le Rapport d'orientation 2012 notre opposition à tout basculement du financement de la sécurité sociale vers l'impôt, en particulier au transfert de la contribution patronale vers la CSG ou la TVA.

Le nouveau gouvernement a renoncé, in extremis, au basculement des cotisations patronales familiales sur la TVA pour « améliorer notre compétitivité », au profit de mesures fiscales qui vont un peu plus appauvrir l'État sans garanties en contrepartie, notamment sur l'emploi. Le pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République constitue un nouvel avatar de réduction de cotisations sociales au nom de la compétitivité des entreprises qui affaiblit les salariés.

La menace est donc réelle et n'a pas été écartée définitivement comme le prouve la récente annonce du gouvernement Ayrault de compenser la hausse de 0,15 % des cotisations retraite par une baisse équivalente des cotisations patronales d'allocations familiales. Il faut donc nous tenir prêts à mener campagne pour défendre cette part socialisée du salaire, prélèvement à la source de la valeur ajoutée qui échappe aux actionnaires, donc à leur domination sociale.

Au lieu d'être un prélèvement à la source de la valeur ajoutée, la réforme de la cotisation sociale vise à renforcer l'emprise de la finance sur l'économie réelle et nourrit la ponction privée sur l'économie réelle. C'est pourquoi l'UFAL s'engage fermement aux côtés des salariés pour que cette part de leur salaire redevienne socialisée.

Pour une politique familiale universelle et ancrée dans le champ du droit social

Notre mouvement se prononce pour une révision globale de la politique familiale et s'érige en premier lieu contre la vocation nataliste et démographique de la politique familiale actuelle.

La politique familiale que nous entendons défendre doit reposer sur les principes suivants :

- Une aide aux familles à vocation universelle et versée à toutes les familles sans exception dès le premier enfant ;
- Une politique familiale reposant sur la mise en œuvre de solutions collectives d'accueil du jeune enfant ;
- Une politique familiale axée sur le bien-être des familles et rompant avec sa vocation démographique originelle, poursuivant notamment un objectif de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment pour les femmes ;
- Une politique familiale favorisant l'accès à l'autonomie du jeune adulte

Pour ce faire, nous proposons plusieurs pistes de réformes qui visent à rompre avec la dérive redistributive de la branche famille et faire de la politique familiale un vecteur de valorisation salariale universelle du travail lié à l'éducation des enfants, lequel constitue un investissement social de première importance.

A plus long terme, nous revendiquons la création d'une **Allocation Sociale de l'Enfant et du Jeune (ASEJ)**. L'ASEJ serait une prestation familiale universelle versée pour chaque enfant ; elle intégrerait la prestation d'autonomie via un versement direct au jeune adulte poursuivant des études.

En tout état de cause, nous réaffirmons que la politique familiale doit renouer avec sa vocation familiale universelle originelle et sortir de la logique d'assistance que l'on observe avec le renforcement des missions sociales des CAF et la mise sous conditions de ressources des prestations familiales.

Nous réaffirmons également notre hostilité à une suppression des cotisations patronales affectées à la branche famille dont l'effet serait de reporter le financement de la branche famille sur les seuls revenus des ménages via une fiscalité de type CSG ou TVA sociale.

Revendiquer le retour à droit à retraite à taux plein dès 60 ans

Le gouvernement Ayrault a entrepris une nouvelle réforme des retraites, moins de trois ans après la loi Woerth qui avait conduit à un recul de 2 ans de l'âge légal de départ en retraite. La principale mesure consistera à allonger à 43 ans la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein. Cette réforme vise dans les faits à reporter l'âge effectif de départ en retraite à 67 ans pour la plupart des salariés.

L'UFAL dénonce avec force un nouvel allongement de la durée d'assurance qui, dans un contexte de chômage de masse et d'entrée tardive des travailleurs dans la vie active, interdira dans les faits à la plupart des salariés de liquider une retraite à taux plein.

Dans le même temps, de plus en plus de retraités sont d'ores et déjà obligés de cumuler leur retraite avec un emploi salarié, ce qui constitue une régression sociale inacceptable pour notre mouvement.

Pour l'UFAL, l'équilibre des régimes de retraite doit reposer sur deux piliers :

- le dynamisme de l'emploi et des salaires car la résorption du chômage constitue la solution la plus robuste pour équilibrer les comptes sociaux ;
- l'augmentation des cotisations sociales qui participent de la défense du salaire et d'un partage

D. ÉCOLE

1- Rappel des principes :

La commission École de l'UFAL travaille à partir d'un cadre défini par le texte intitulé « 23 propositions pour construire l'école républicaine de demain ».

Ce texte présente, d'une part, les positions de principe que nous défendons et, d'autre part, des mesures concrètes pour promouvoir une école publique conforme à ces principes.

2- Analyse de la situation actuelle :

L'UFAL déplore une continuité souterraine entre la politique de l'actuelle majorité et celle de ses prédécesseurs, que masque mal les assises de « la refondation de l'école Républicaine.»

Les plats réchauffés et indigestes de l'ouverture de l'école (loi d'orientation de 1989) sur la société, de l'école comme lieu de vie des élèves, d'autonomie des établissements, de substitution pédagogue des compétences transversales aux savoirs disciplinaires, etc. nous sont resservis sans perspective de rupture ni d'amélioration concrètes du service public d'enseignement. Rien n'est préconisé qui aille dans le sens voulu par l'UFAL de défendre la transmission des savoirs dans l'horizon d'une émancipation des futurs ou actuels citoyens, ni de réparation des carences de fonctionnement de l'ascenseur social.

Par ailleurs, Le Ministère de V. Peillon n'hésite pas à développer une politique contraire à l'égalité républicaine en confiant le soin aux municipalités de gérer et d'organiser, à leurs frais, le temps périscolaire. Dans bien des communes, les finances ne permettent que d'organiser de simples garderies en lieu et place d'une instruction fondamentale, pourtant garantie par la Constitution.

3- Chantiers :

L'UFAL, qui s'est mobilisée contre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, continuera à dénoncer les conséquences désastreuses d'une telle réforme qui ouvre l'école publique à des organisations privées.

D'autre part, nous souhaitons peu à peu développer un réseau de parents d'élèves UFAL.

Réforme des programmes: Le 10 octobre 2013, le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé son projet d'une refonte des programmes scolaires et a précisé ses intentions : le Conseil Supérieur des Programmes aura pour missions de « redéfinir le socle commun institué en 2005 », d'introduire « le numérique dans les méthodes pédagogiques et la construction des savoirs », de redéfinir « la nature et le contenu » des épreuves du brevet et du baccalauréat, mais aussi de présenter des propositions sur « la conception du programme d'enseignement moral et civique de l'école au lycée », dont la mise en application est prévue à compter de la rentrée 2015-2016.

La mise en œuvre de ce projet de refonte des programmes doit nous inciter à la plus grande vigilance :

1. La précédente réforme date de 2008. Or, la première chose que l'on peut exiger des programmes scolaires est qu'ils soient pérennes. Rien n'interdit qu'une nouvelle majorité défasse ce que la précédente a fait. Reste qu'on ne peut mesurer les qualités et les défauts d'un programme que sur une longue durée. On peut donc déplorer cette succession des réformes et le peu de recul critique dont on dispose à l'égard de la précédente.
2. Vincent Peillon n'entend pas remettre en question le principe du socle commun, qu'il s'agit seulement de toiletter. Et pour cause : le socle commun se réfère, dans son Préambule, au Rapport « sur les objectifs concrets des futurs des systèmes d'éducation et de formation » rédigé à l'invitation du sommet de Lisbonne de mars 2000. Ce texte, qui fait de l'employabilité des « futurs agents économiques » le seul horizon de l'éducation et de l'acquisition des compétences son objectif principal, n'a jamais fait l'objet d'une critique de la part de l'actuel Ministre de l'Éducation Nationale.
3. On peut craindre que, sous couvert de valoriser le numérique, on n'affaiblisse encore l'instruction. Un savoir n'est pas une simple « information » qu'il s'agirait d'« aller chercher » sur internet. L'élève ne peut être instruit des savoirs qu'on lui transmet qu'à condition d'être capable de les constituer grâce à la force de son entendement. Or, cela exige que le professeur présente les savoirs de telle sorte qu'ils

soient intelligibles à l'élève.

4. L'UFAL n'est pas hostile, *a priori*, à l'introduction d'un enseignement moral et civique à l'école, à condition toutefois que cet enseignement ne se réduise pas à un « prêchi-prêcha » sans aucun lien avec les savoirs disciplinaires et qu'il ne soit pas un prétexte pour retirer des heures aux disciplines.

E. FISCALITÉ

Le sujet de la fiscalité prend de plus en plus d'importance ces dernières années avec, par ordre chronologique :

- sous Sarkozy, le "bouclier" fiscal qui devait "protéger" les citoyens de la fiscalité ;
- le thème de la TVA sociale ;
- sous Hollande, la taxe à 75 % sur les revenus supérieurs à un million d'euros ;
- le retour de la TVA sociale et, plus généralement, l'assomption du néolibéralisme par le président "socialiste".

L'UFAL, par le biais de son Groupe de travail fiscalité créé l'année dernière, s'inscrit bien sûr dans l'idée d'un renforcement des impôts progressifs et redistributifs à l'image de l'impôt sur le revenu.

Les actions à entreprendre cette année :

- Collectif contre la hausse de la TVA (sur l'initiative de Solidaires, Attac, Fondation Copernic, UFAL, Économistes atterrés, Femmes Égalité, Les Effronté-e-s, MNCP, Mpep, Front de Gauche, Résistance Sociale) : assurer la distribution de "cartes postales-pétitions" aux citoyens. Ces derniers envoient ensuite ces cartes au Président de la République. L'organisation de distribution est en cours depuis janvier 2014. Actions militantes envisagées (défilés...) ;
- en parallèle, poursuite de ce collectif en abordant la fiscalité, dans un sens plus large, avec les organisations amies. Ainsi, l'UFAL continue à être représentée dans le mouvement social. Les comptes-rendus des réunions sont tous transmis à la liste de discussion sur la fiscalité ;
- mettre en œuvre des événements pour commémorer le centenaire de l'impôt sur le revenu. Des organisations ont déjà été contactées (Solidaires, CGT, PC) sans retour positif pour le moment. Une réflexion doit s'engager pour savoir si l'UFAL peut seule assumer ce projet.

F. LOGEMENT

Après deux ans au pouvoir, force est de constater que le gouvernement ne met pas en place la politique du logement qui lui permettra d'atteindre les objectifs du candidat Hollande, à savoir la construction de 500 000 logements par an. Or, cet engagement du candidat devait permettre de résorber le déficit de logements constatés depuis plusieurs années.

Le remaniement d'avril avec la nomination d'une nouvelle ministre, Sylvia Pinel, laisse présager des priorités du nouveau gouvernement. En effet la ministre ne connaît rien au sujet, et son ministère perd une partie de ces prérogatives, notamment la politique de la ville (confiée à l'ancienne porte parole du gouvernement Najat Vallaud-Belkacem, qui a aussi pour attributions les droits des femmes et la jeunesse et sports). De plus, dans l'ordre protocolaire, la ministre du logement est placée en avant-dernière position. Il est donc clair que le logement n'est pas la priorité du nouveau gouvernement, ce qui est dans la continuité d'avec le gouvernement précédent.

En effet, après deux ans de pouvoir, le bilan est particulièrement désastreux : 332 000 logements construits seulement en 2013, et pour l'année 2014, la dégringolade continue, nous serons à moins de 300 000. Même le « choc de simplification » annoncé par le Président n'aura pas permis de remonter la pente. Peut être que la « boîte à outils » n'était pas la bonne.

On peut sourire aux continuel effets d'annonces, mais ce sont les familles qui souffrent.

Les demandes d'expulsions pour loyers impayés explosent avec plus de 160 000 cette année.

Des prix prohibitifs sont pratiqués dans les zones tendues, ce qui oblige les familles à prendre des logements de plus en plus petits.

A cause de ces mêmes prix prohibitifs, les jeunes travailleurs sont contraints de dormir dans leur voiture, car leurs revenus ne leur permettent pas d'accéder à un logement.

L'ancienne ministre Cécile Duflot avait, lors de sa prise de fonction, souhaité répondre à « l'immense pénurie de logements, la dégradation du bâti, l'endettement de long terme pour acheter un logement, le poids écrasant des loyers dans le budget des ménages, [qui] représentent une angoisse majeure pour des millions de Français ».

Pourtant, le résultat de son action est loin d'être convaincant.

La Loi ALUR ne vise en effet qu'à combler l'attente d'un texte plus complet, touchant à la fois à l'immobilier et à l'urbanisme. Publiée le 26 mars 2014, la loi ALUR restera de fait comme la réalisation la plus importante de Cécile Duflot à ce ministère. Elle prévoit entre autres un dispositif pérenne d'encadrement des loyers basé sur l'estimation d'un loyer médian de référence par le préfet. Afin de modifier le rapport de force entre propriétaires et locataires, elle crée aussi une garantie universelle des loyers qui doit se substituer au système de caution personnelle demandé aujourd'hui. Gratuite, elle sera mise en place au 1er janvier 2016 pour protéger les propriétaires des impayés, pendant une durée de 18 mois maximum et dans la limite d'un loyer médian local.

La loi ALUR encadre par ailleurs la profession immobilière : les honoraires des agences sont plafonnés et les tarifs des syndicats sont plus encadrés. Pour les plus démunis, la trêve hivernale est prolongée de 15 jours. Enfin, elle touche à l'urbanisme en décourageant l'étalement urbain.

Certaines mesures vont évidemment dans le bon sens, mais elles ne résolvent en rien le crucial problème du logement que connaît la France.

Alors que l'État se désengage progressivement, en réduisant les aides à la pierre pour la construction de logements sociaux, que les dotations aux collectivités vont diminuer drastiquement sur les 3 prochaines années. (cf. le plan d'économie de 50 milliards), il est évident que nous allons vers une catastrophe concernant la construction de logements.

En fait, dans ce domaine, il n'y a qu'une alternative : soit on recourt au financement privé, avec à la clé une politique fiscale avantageuse dispendieuse pour le budget de l'État - c'est ce que le gouvernement Sarkozy avait accompli -, soit on met en place une politique publique d'investissement, ce qui a été fait sous De Gaulle et Pompidou. Depuis 2012, le gouvernement n'a appliqué ni l'une ni l'autre.

Pourtant, une autre politique est possible et doit être choisie, car produire du logement est une nécessité pour les familles. Nous ne cesserons de le répéter, sans un emprunt dédié à la construction, sans la mobilisation de la Caisse des Dépôts et Consignation, bras armé de l'État dans le domaine économique, il n'y aura pas de changement dans la diminution continue de la construction.

G. FAMILLE

La loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe a été votée en 2013. L'UFAL était favorable à cette loi, qui, contrairement à ce qui a pu être dit, n'entérine pas une demande communautariste (émanant de la communauté homosexuelle), mais lève une limitation de la règle qui disposait jusque-là les conditions du mariage. La loi ouvrant le mariage à tous, en ce sens, est bien une loi républicaine. En effet, non seulement elle procède du principe selon lequel le sexe ne peut conditionner la reconnaissance d'un droit, mais elle sépare définitivement le mariage religieux du mariage civil. Elle s'inscrit donc dans un processus de laïcisation et de dé-biologisation du Code civil, processus que l'UFAL promeut.

Mais les atermoiements du gouvernement et de sa majorité ont donné une tribune inespérée aux lobbys religieux et ont permis leur remobilisation.

Face à cette mobilisation, le gouvernement a reculé : cédant à la colère des lobbys religieux, il a refusé de porter devant le Parlement sa proposition de loi sur la famille, tout comme il a refusé d'ouvrir la PMA aux couples homosexuels et aux femmes célibataires. L'UFAL a dénoncé cette reculade, pour ne pas dire cette lâcheté.

La famille est donc redevenue un enjeu idéologique et politique. Les puissantes forces réactionnaires qui contribuent à ce phénomène – néoconservateurs Anglo-saxons, lobbys religieux, droite traditionaliste – réaffirment une conception naturaliste de la famille. L'UFAL continuera à lutter contre les organisations qui développent ces thèses.

Mais cette conception naturaliste de la famille n'est pas seulement portée par la droite réactionnaire. La proposition faite par Mme Bertinotti de garantir aux enfants le droit d'accéder à leurs « origines » procède de la même fétichisation du biologique. L'UFAL, qui a déjà exprimé son opposition à cette proposition, va continuer à la combattre. Non seulement elle pourrait avoir des conséquences néfastes en termes sanitaire pour les femmes décidées à accoucher sous X et en termes de nombre de dons de gamètes, mais elle instille également l'idée selon laquelle le vrai parent serait le simple géniteur (note de bas de page lien vers la lettre au ministre). Pour l'UFAL, le « droit de l'enfant à connaître ses origines biologiques » ne saurait être ni général, ni absolu et encore moins constituer un droit-créance, opposable au droit à l'anonymat des donneurs. Ce droit aux origines est déjà défini par le cadre juridique actuel, sans qu'il soit besoin de créer une obligation d'accès aux origines biologiques.

Quelle conception de la famille pour l'UFAL ?

L'UFAL défend, quant à elle, une conception diamétralement opposée aux visions biologisantes de la famille : à nos yeux, la famille n'est pas un fait naturel, mais une construction symbolique. L'anthropologie contemporaine – et notamment les travaux de Claude Lévi-Strauss – le montre très clairement : n'en déplaise aux idolâtres de la « Nature », la horde animale ignore les notions de « père », « mère », « fils », « fille » ; ces notions n'existent qu'à l'intérieur d'un système symbolique qui détermine les rapports de parenté, et qui varie selon les configurations culturelles. De là découle que le terme de « parents » ne saurait recouvrir celui de « géniteurs ».

À la conception biologique de la famille, nous opposons une conception sociale.

À la vision naturaliste de la filiation, nous opposons la volonté de devenir parent.

Nous continuerons donc à déployer cette conception sociale de la famille, ce qui passe par la reconnaissance de toutes les familles sans exclusive, le respect du bien-être de l'enfant, la reconnaissance de l'individu comme base de la famille et la mise en place, à terme, d'un contrat d'union civile commun et unique.

Pour l'UFAL, la famille est donc un lieu de socialisation complémentaire avec l'école publique, alors que pour les familialistes réactionnaires l'école privée (confessionnelle à 95%) est le prolongement de la famille. Nous refusons la « famille bastion » et luttons pour une « famille libératrice » à la fois ouverte sur la société et lieu privilégié de solidarité.